

Lettre ouverte aux négociateurs de l'accord sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

Paris, le 14 avril 2015

Les Etats généraux du travail social, qui ont généré une participation des professionnels de l'intervention sociale sans précédent, n'ont cessé d'insister sur la nécessité d'intensifier et de diversifier la formation tout au long de la vie des travailleurs sociaux et autres professionnels associatifs, alors qu'un retard a été pris dans le secteur, notamment en termes de formations qualifiantes éligibles au CPF.

Or, l'année 2015 déjà bien entamée, enregistre à l'inverse une chute vertigineuse de la capacité à former les professionnels des associations employeurs. Situation qui affaiblit de fait les acteurs de l'intervention sociale privée à but non lucratif, par rapport au secteur public et privé lucratif, notamment.

Certes, la réforme de la formation professionnelle de 2014 entraîne par elle-même des recompositions et réorientations des fonds de formation qui ralentissent les entrées en formation continue. C'était inéluctable, mais intégré et géré. Un certain nombre de chantiers sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sociales (autisme, accompagnement dans le logement, égalité de genre, inclusion sociale), pour constituer une offre nouvelle et certifiante de formation tout au long de la vie.

Et, dans le même temps, la non-signature de l'accord de branche génère un blocage quasi-total des entrées en formation continue. Les professionnels sont bien évidemment les premiers touchés, les salariés de l'OPCA UNIFAF ensuite, mais nous portons à votre connaissance l'impact catastrophique que cela commence à avoir déjà sur l'activité des centres de formation les plus dynamiques du secteur. Ceux dont la formation continue est la plus étoffée, la plus réactive, et donc aussi la plus prégnante dans les budgets des établissements.

Nous demandons à être reçus d'urgence par votre organisation syndicale pour envisager la situation, avoir une visibilité sur la stratégie à l'œuvre et prévenir des conséquences irréparables à court terme pour le secteur, par des mesures immédiates de préservation d'actions de formation programmées et indispensables aux professionnels du secteur.

Pierre Gauthier
Président de l'UNAFORIS